

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 28 FEVRIER 2020

L'An deux mille vingt

Le Vingt-huit Février, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Février 2020

PRESENTS : FROMENT R., SEGUI H., FAUCHER M., BOURNEL P., ROBIN A., BOBINEAU P.,
ARCHAMBAUD M.,

ABSENTS : MAROUSSIE G., GROLLEAU D. ,MASSIOT J, (excusés) CHARLE L.

Secrétaire de séance : Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mr GROLLEAU Denis à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mr MASSIOT Joel à Mr BOBINEAU Patrice

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 29 Janvier 2020
- Comptes de gestion 2019 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Comptes administratifs 2019 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Affectation du résultat d'exploitation 2019 de la commune
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2020
- Ligne de trésorerie
- Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
- Adhésion Gîtes de France 2020
- Adhésion KOUTAMARIKOU 2020
- Loyer Commercial de la Boulangerie
- Location logement au 2 Bis Rue de la Voie
- Demande de Subvention Route de Marais
- Sollicitations diverses de l'association du Comité des Fêtes pour l'organisation des courses de Vélo du 4 Avril 2020
- Paiement Assurance AREAS contrat tracteur
- Questions diverses

Précédent compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée un moment de recueillement en hommage aux victimes de la Tempête Xynthia (date de l'évènement : le 28 février 2010).

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion communal de l'année 2019, 8 Voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget annexe du lotissement de la Passerelle, 8 voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget commerce Multi services, 8 voix pour

- Approuve les comptes administratifs 2019 du budget principal, du budget annexe lotissement de La Passerelle et du budget commerce Multi services

Vote des Comptes administratifs 2019 :

Les comptes administratifs sont présentés par Mme SEGUI Hélène , Monsieur Le Maire s'est retiré pour les votes des comptes administratifs.

Budget Principal Commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 671 938.23
Recettes : 1 345 199.46
Excédent : 673 261.23

Investissement :

Dépenses : 583 284.15
Recettes : 585 308.63
Excédent : 2 024.48

Compte Administratif approuvé à l'unanimité des voix

Budget Annexe Lotissement de la Passerelle :

Fonctionnement :

Dépenses : 554 193.33
Recettes : 554 192.06
Déficit : 1.27

Investissement :

Dépenses : 819 875.13
Recettes : 543 151 .14
Déficit : 276 723.99

Compte Administratif approuvé à l'unanimité des voix

Budget Annexe Commerce Multi Services :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 145.62
Recettes : 0.00

Investissement :

Dépenses : 0.00
Recettes : 416.00

Compte Administratif approuvé à l'unanimité des voix

- Approuve le report des restes à réaliser pour 2020
- Accepte l'affectation en réserves d'un montant de 15 054.90 € (compte 1068)
- Est informé de l'ouverture d'une ligne de crédit à CRCAM d'un montant de 200 000.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses mentionnées ci-dessous avant l'adoption du Budget primitif 2020 :

opération	chapitre	compte	Libellé du compte	montant
199	23	2313	Bâtiment et installations	10 000.00
186	23	2313	Bâtiment et installations	5 000.00
Hors opération	16	165	caution	395.00

- Accepte les adhésions suivantes pour 2020 :
 - ❖ Adhésion Gîtes de France : 289.33 €
 - ❖ Association KOUTAMARIKOU : 70.00 €
- Accepte de reconduire la gratuité du local commercial de la Société « SARL RAPHEL » pour une période d'un an, soit jusqu'au 28 février 2021
- Accepte la location du logement au 2 Bis Rue de la Voie
- Sollicite auprès du Département de la Vendée une subvention pour la rénovation des routes de Marais
- Accepte d'aider l'association du Comité des Fêtes pour l'organisation de la course de vélo le 4 avril 2020
- Accepte le paiement de la cotisation d'assurance du tracteur à la Société AREAS d'un montant de 340.00 €
- Questions diverses

Levée de séance 22 h 30